

Tableau des préconisations :

Préconisations relatives aux missions :

- donner à l'AESH les premières informations dès le recrutement (Guide national des accompagnants des élèves en situation de handicap, organigramme local) ;
- organiser un temps d'accueil de l'AESH dans le PIAL et l'établissement d'affectation ;
- à la prise de poste, annoncer à l'AESH quel est son rôle dans le projet éducatif de l'élève ;
- informer les personnels des missions et du rôle de l'AESH dans le projet éducatif de l'élève ;
- institutionnaliser les temps de réunions avec l'équipe éducative ;
- tenir compte des observations de l'AESH.

Préconisations relatives à la formation :

- améliorer les modalités de la formation initiale en privilégiant le présentiel ;
- faciliter l'accès au PAF et aux modules d'initiative nationale ;
- adapter et renforcer la formation continue pour permettre à l'AESH de mieux prendre en charge les élèves.

Préconisations relatives à l'activité (travail réel) :

- expliciter les différents niveaux d'intervention : individuelle, collective, mutualisée ;
- annoncer à l'AESH quel est son rôle dans le projet éducatif de l'élève ;
- informer les personnels des missions et du rôle de l'AESH dans le projet éducatif de l'élève ;
- formaliser l'existence du classeur-fichier du PIAL de Fumay ;
- instaurer des groupes d'échange de pratiques (au sein du PIAL et entre les PIAL).

Préconisations relatives à la reconnaissance :

- identifier l'employeur et préciser le rôle des autres interlocuteurs ;
- communiquer l'organigramme de l'inspection chargée de l'adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) et du PIAL ;
- informer l'AESH, lors de l'entretien professionnel, de la possibilité d'obtenir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) par la validation des acquis de l'expérience ;
- augmenter les quotités de travail (pas systématiquement des contrats à 50%).

Préconisations complémentaires :

- veiller à fournir le matériel dont les AESH ont besoin ;
- informer les AESH de la possibilité de contacter l'espace accueil écoute du réseau PAS.